

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrain à ROHR

Rapport n° CP/2014/197

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la cession d'une parcelle de terrain relevant de son domaine privé située sur le territoire de la commune de ROHR et inutile à notre collectivité.

Le Département du Bas-Rhin, propriétaire d'une parcelle à ROHR, a été sollicité par la Société Foncière du Rhin, en vue de vendre ce terrain cadastré sous section 26 n° 101/21. Cette société, appuyée par la commune de ROHR, a un projet de lotissement sur un périmètre global autour de la parcelle départementale.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur vénale à 3 500 € l'are.

Dans ces conditions, le montant de cette vente s'élèverait à 130 235,00 €, soit 3 500,00 €/are x 37,21 ares = 130 235,00 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la cession de la parcelle de terrain cadastrée sous section 26 n° 101/21 d'une superficie de 37,21 ares pour un montant total de 130 235,00 € au profit de la Société Foncière du Rhin,*
- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL